

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-237 Permission de voirie et interdiction de circuler " rue Cave des Consuls "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 05 décembre 2022, par laquelle Madame Sophie DOUMERC, demeurant 47 rue Cave des Consuls – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade du bien situé « 47 rue Cave des Consuls », parcelle cadastrée B 1530, et d'interdire la circulation et le stationnement en journée, afin de permettre le déroulement des travaux de façade,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules ainsi que le stationnement et le dépassement seront interdits « rue Cave des Consuls », à partir du mercredi 07 décembre 2022 à 09H00 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage « rue Cave des Consuls », à partir du mercredi 07 décembre 2022 à 09H00 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022 à 18H00.

Afin de ne pas gêner les riverains et les usagers de la « rue Cave des Consuls », l'échafaudage sera installé chaque matin à partir de 09H00 et démonté chaque fin de journée au plus tard à 18H00.

Article 3

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

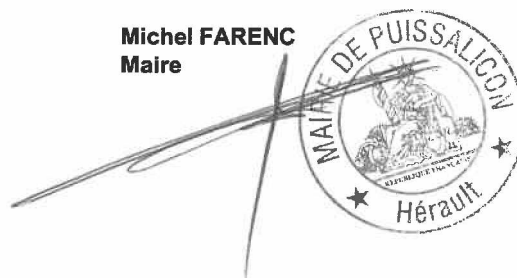
Puissalicon le 06/12/2022

Notifié le 06/12/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 06/12/2022

Michel FARENC
Maire

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 034-213402241-20221206-ARRETE_2022_237-AI



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE PUISSALICON' at the top and 'Hérault' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the seal and extends to the left.